

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Du 19 décembre 2015**  
**DU SYNDICAT SUD PEUGEOT CITROEN AULNAY**

**Une très Grande victoire des EX- salariés de PSA PEUGEOT CITROEN d'Aulnay sous Bois a été obtenue devant le Conseil des Prud'hommes de BOBIGNY, ce mardi 15 décembre 2015, qui a rendu un jugement très FAVORABLE aux EX- salariés de PSA et condamne très sévèrement les Sociétés SA PEUGEOT et SA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES ;**

Ce JUGEMENT découle de l'audience publique du Bureau de Jugement du 23 juin 2015, qui concerne 151 salariés, et autant de salariés qui seront jugés le 12 janvier 2016 et 28 mars 2016.

Le Conseil statuant publiquement, par jugement contradictoire, en premier ressort, par mise à disposition au greffe :

**CONSTATE** la Qualité de Co-Employeur des sociétés SA PEUGEOT et SA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES.

**DIT** : Le Plan de Sauvegarde NUL et DIT les Licenciements NUL.

**CONDAMNE IN SOLIDUM** les sociétés SA PEUGEOT et SA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES à régler les sommes Comprises entre **18 000 € et 130 000 €** avec intérêts au taux légal à compter du prononcé du présent jugement, à titre d'indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

**ORDONNE** aux sociétés SA PEUGEOT et SA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES de rembourser aux organismes concernés les indemnités de chômage versées aux salariés du jour du licenciement au jour du prononcé du jugement.

**CONDAMNE** les sociétés SA PEUGEOT et SA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES aux entiers dépens.

C'est un jugement très IMPORTANT pour l'ensemble des salariés non seulement des PSA mais aussi d'autres Boites qui se battent pour faire reconnaître les injustices commises par les Multinationales.

Cette victoire judiciaire des **Ex- Salariés de PSA**, aussi GRANDE soit elle ne remplace pas les emplois perdus.

**La bagarre continue et on ne Lâche RIEN**

**Pour Le Syndicat SUD  
Mohamed KHENNICHE  
Secrétaire Général  
06 66 61 04 12**